

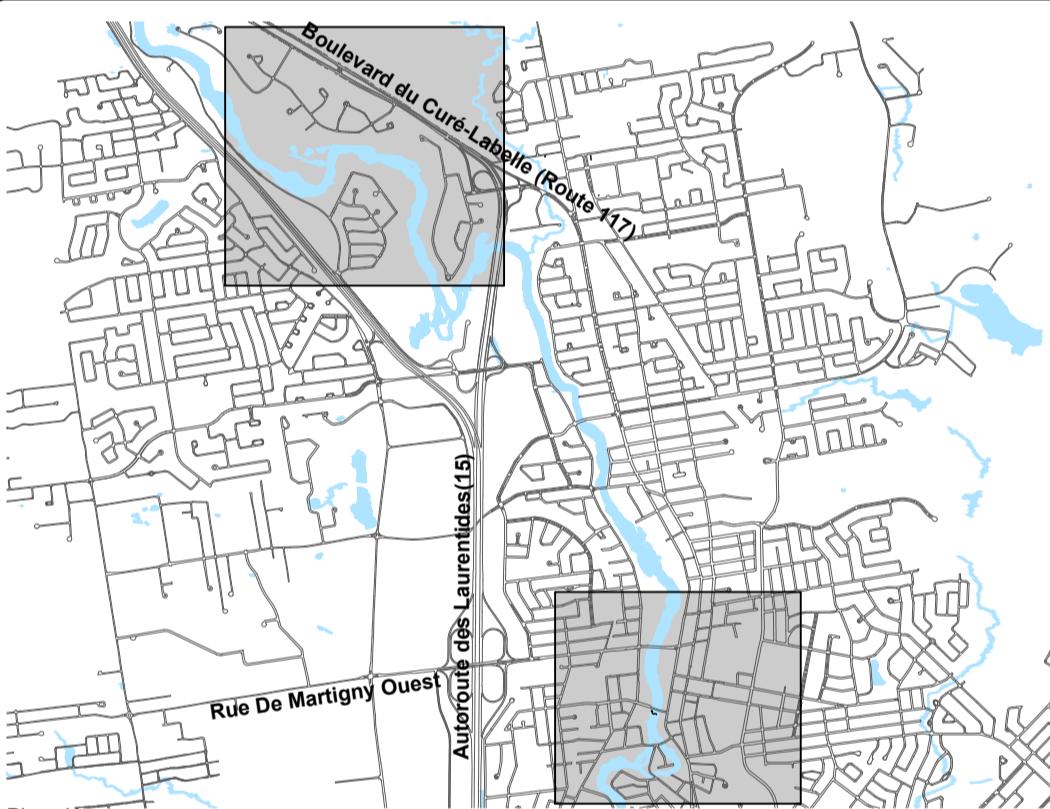
ÉGFENDF

- Stationnement municipaux
- Zone 1 : Réservé pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception
- Zone 2 : Réservé pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception
- Zone 3 : Réservé pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception
- Zone 4 : Réservé pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

CCORDÉ AUX DÉTENTEURS D'UNE VIGNETTE « RÉSIDANT », LE DROIT DE
ONNER SELON LA PLAGE HORAIRE INDICUÉE.

LES RÉSIDENTS SITUÉS DANS UNE DES QUATRE ZONES IDENTIFIÉES À LA SUIVANTE PEUVENT SE PROCURER UNE VIGNETTE RÉSIDENT.

NETTE EST ÉMISE GRATUITEMENT PAR LE SERVICE DES FINANCES, AVEC
E DE RÉSIDENCE ET CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE.
JE CITOYEN VISÉ REÇOIT UNE VIGNETTE PAR VÉHICULE, POUR LA PÉRIODE
AOÛT AU 14 AOÛT DE L'ANNÉE SUIVANTE. CES DERNIÈRES PEUVENT ÊTRE
ACÉES ADVENANT UNE PERTE OU UN VOL. ELLES DOIVENT ÊTRE
ÉES DANS LE COIN SUPÉRIEUR GAUCHE DE LA VITRE ARRIÈRE DU
JLE.



N.B.: L'Entrepreneur devra, avant de commencer tout travail :

- A) Vérifier toutes dimensions des dessins et les conditions existantes sur le chantier.
- B) Avertir aussitôt l'ingénieur de toute erreur ou omission.
- C) Appeler pour faire localiser les services souterrains au moins 72 heures avant de creuser : «INFO EXCAVATION» 514.286.9222

 Service de l'ingénierie
10, rue Saint-Joseph, bureau 102
Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7G7
Tél : 450-436-1512

Projet: **RÈGLEMENT 0280-000**

Titre: **CARTE DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

COPIE DE TRAVAIL (PLAN EN VÉRIFICATION)	
Date d'impression	2025-06-25
Prénom	Ouellette

Imprimer par	Sachette, Mario Chantal	Chargé(e) de projets:
Échelle Hor:	1:5000	Échelle Vert:
Nº projet:	VP 2023-46	Nº dessin:
		ANNEXE 37